



**VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**

VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup> : Les professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2025 pour l'accès au grade de la hors classe, sont nommés professeurs d'éducation physique et sportive hors classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Nom	Nom patronymique	Prénom
CHAPEROT	CHAPEROT	NICOLAS
CALI	CALI	LAURENT
BOUDAUD	BOUDAUD	MAHDI
GUIRRIEC	GUIRRIEC	JULIEN
HOSNA	HOSNA	MUSTAPHA

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,  
directeur général des enseignements

Fait le

2 JUIN 2025

Didier VIN-DATICHE